

sage, un bienfaiteur infatigable.

" Il n'est pas besoin d'entrer dans les détails, toute la population de St.-Jean a encore présent à la mémoire tout ce que ce que vous avez fait pour elle et son avancement matériel et spirituel.

" Monsieur le Chevalier, les citoyens du Faubourg St.-Jean sont donc heureux aujourd'hui d'apprendre que le Souverain-Pontife daigne récompenser votre zèle à leur égard par cette haute marque de distinction.

" Le Desservant actuel profite de l'occasion pour vous offrir publiquement, Monsieur le Chevalier, ses sentiments de gratitude. Il est au comble de la joie de voir briller sur votre poitrine une décoration si bien méritée, et il unit ses félicitations à celles de tout son peuple."

" Au nom des citoyens de St.-Jean-Baptiste de Québec,

" F. X. PLAMONDON, Ptre., Dess.

" Québec, 17 février 1878."

" A monsieur le Desservant de l'Eglise St.-Jean et aux Citoyens de cette desserte.

" Messieurs,

" Je suis mille fois sensible à la bienveillance que vous me témoignez aujourd'hui, en me présentant une adresse si flatteuse à l'occasion de ma nomination de Chevalier de St. Sylvestre, que j'ai connue le jour même qu'on annonçait la mort du glorieux et immortel Pie IX.

" Quoique peu digne de porter sur ma poitrine les Insignes des Chevaliers de l'Ordre de St. Sylvestre, je suis fier et enorgailli de cette noble décoration, comme Canadien français.

" Depuis trente ans, président de la Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec, que j'ai vu naître et grandir, je puis dire que, par la bonne et vigilante administration du bureau de direction et du caissier géant, cette institution financière s'est créé un fond de réserve de \$33,000 dont les intérêts sont distribués annuellement et à perpétuité à nos belles institutions charitables de Québec. Je comprends que ces allocations annuelles sont d'une grande ressource pour ces institutions pauvres, et qui pourtant font tant de bien parmi notre population.

" Citoyen du Faubourg St.-Jean, où je suis né, et où j'ai exercé ma profession pendant quarante années, j'ai vu passer bien des événements auxquels j'ai dû prendre part. Cependant je ne m'attribue qu'un bien faible mérite dans tout ce qui a été fait pour promouvoir les intérêts temporels et spirituels de la grande population de cette Desserte.

" Vous faites, Messieurs, allusion dans votre adresse à un Pasteur qui, pendant 21 ans, a fait le bonheur et la prospérité de cette localité; permettez-moi de vous dire que ce Pasteur aujourd'hui élevé à la haute dignité de prince de l'Eglise catholique a toujours été aussi pour moi un ami sincère, et il méritait doux de répondre à ses appels, et de contribuer à ses œuvres dans la mesure de mes forces.

" Merci, Messieurs, pour votre bienveillante adresse, et vous, Monsieur le Desservant de l'Eglise St.-Jean, qui avez l'estime et l'amour de cette nombreuse Desserte, permettez-moi de vous dire que vous trouverez toujours en moi un fils dévoué de l'Eglise."

" OL. ROBITAILLE, M. D.

" Québec, 17 février 1878."

— L'ouverture de la 5me Session du 3me Parlement Fédéral a eu lieu jeudi le 7 février courant, et ce n'est que le lendemain qu'out lieu la lecture du discours du trône, la Chambre des Communes ayant à choisir auparavant un orateur.

Ce n'est qu'au 15 février que la Chambre, après plusieurs sé-

ances de discussion de la part de ses membres, a adopté une adresse en réponse au discours du Trône que nous publions ici :

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes

En vous convoquant de nouveau pour la dépêche des affaires, je suis heureux de pouvoir vous dire que rien en dehors des affaires ordinaires du pays, ne requiert votre présence.

J'ai éprouvé un grand plaisir d'avoir en l'occasion avant mon départ du Canada, de visiter la province de Manitoba et une partie des territoires voisins; cette visite a été profitable pendant le cours de l'automne dernier.

J'ai maintenant eu l'avantage de visiter toutes les provinces de la Puissance durant le terme de mon administration en Canada.

Je suis heureux de pouvoir dire que l'arbitrage sur les réclamations des pêcheries d'après les dispositions du Traité de Washington a été effectué. Une sentence accordant \$5,500,000 comme compensation, au Canada et à Terre-Neuve pour l'usage de leurs pêcheries pendant la durée du présent traité, a été rendue par la commission. Ce montant est de beaucoup moindre que celui réclamé par son gouvernement, mais ayant donné notre assentiment à la création du tribunal pour la fixation de la valeur de nos pêcheries, nous sommes loyalement tenus d'accepter la décision rendue.

L'Exposition des produits naturels et manufacturés du Canada à Sydney, Nouvelle-Galles du Sud, a été couronnée de succès. J'ai confiance que le résultat sera d'ouvrir un nouveau marché au commerce canadien, même dans une contrée aussi éloignée que les colonies Australiennes, des envois considérables de produits canadiens ayant déjà été expédiés. Les dépenses ont légèrement excédé le crédit voté, mais je ne doute pas que l'extension de notre commerce ne compense amplement le montant déboursé. Des préparatifs ont été poursuivis sans relâche durant les derniers six mois, pour assurer une exposition considérable mais choisie des produits naturels et manufacturés du Canada, à la grande exposition qui doit avoir lieu à Paris pendant la présente année; un nouveau crédit sera nécessaire pour faire face aux dépenses. Son Altesse Royale, le Prince de Galles, en sa qualité de Président des Commissaires anglais, a assigné au Canada, une des plus importantes, dans une des tours principales, où un trophée canadien est déjà en voie d'érection.

Dans le mois de juin dernier, un incendie des plus désastreux a eu lieu dans la ville de St. Jean et a détruit une grande partie de la ville, y compris les édifices publics appartenant au gouvernement de la Puissance. Mon gouvernement a cru nécessaire de consacrer une somme de \$20,000 pour aider à satisfaire aux besoins les plus pressants de la population que cette calamité avait dénuée de tout. J'ai aussi sanctionné la dépense de certaines sommes d'argent, dans le but de commencer la construction de nouveaux édifices publics, et vous serez appelés à ratifier cette dépense en la manière ordinaire.

Dans le cours de l'été dernier, mes commissaires ont fait avec les Sauvages Pieds Noirs, Blood et Piegan, un traité par lequel le droit de propriété des Sauvages est éteint, sur un territoire de 51,000 milles carrés, à l'ouest du traité No. 4 et au sud du traité No. 6. Le traité a été fait à des conditions à peu près semblables à celles du traité No. 6, mais un peu moins onéreuses. Tout le territoire à l'ouest du lac Supérieur jusqu'aux Montagnes Rocheuses, et depuis la frontière jusqu'en près du 55e degré de latitude nord, lequel comprend environ 450,000 milles carrés, se trouve maintenant avoir été acquis au moyen de négociations pacifiques avec les tribus indigènes, qui représentent une foi entière dans l'honneur et la justice de la couronne d'Angleterre.

Au commencement de l'été dernier, une bande considérable de Sauvages sous le commandement de Sitting Bull, pour échapper aux troupes américaines, traversa du territoire des Etats-Unis et est restée depuis ce côté-ci de la frontière. Le gouvernement des Etats-Unis a fait une tentative amicale, mais infructueuse, pour engager ces sauvages à retourner dans leurs réserves. Il est à espérer que des arrangements peuvent encore être effectués, qui auront pour effet de leur procurer un établissement paisible et permanent, faisant disparaître par là une cause de malaise et de dépenses considérables pour le Canada.

Les explorations du chemin de fer du Pacifique ont été activement poursuivies et complétées pendant la dernière saison. Une exploration instrumentale complète du chemin par les vallées de la branche nord de la rivière Thompson et au bus de la rivière Fraser a été faite, dans le but de constater définitivement, si cette ligne est plus avantageuse que les autres lignes